

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QU' :

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 27 NOVEMBRE 2019, LES AVIS DE MOTION SUIVANTS ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS :

AVIS DE MOTION est donné par M. Robert Bibeau à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 462-2020 décrétant une quote-part pour l'année 2020 pour la promotion et le bureau d'information touristique.

AVIS DE MOTION est donné par M. Marc Corriveau à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 463-2020 décrétant une quote-part pour l'année 2020 concernant l'exercice de sa compétence pour la gestion des matières résiduelles.

AVIS DE MOTION est donné par M. Mario Lasalle à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 464-2020 décrétant une quote-part pour l'année 2020 pour le transport adapté desservant le territoire de la MRC de Joliette.

AVIS DE MOTION est donné par M. Alain Beaudry à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 465-2020 décrétant une quote-part pour l'année 2020 pour le transport collectif urbain

AVIS DE MOTION est donné par M. François Desrochers à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 466-2020 décrétant une quote-part pour l'année 2020 pour le transport régional desservant le territoire de la MRC de Joliette.

AVIS DE MOTION est donné par M. Mario Lasalle à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 467-2020 décrétant une quote-part pour l'année 2020 pour le transport collectif en milieu rural.

AVIS DE MOTION est donné par M. Robert Bibeau à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 468-2020 décrétant une quote-part pour l'année 2020 concernant l'exercice de sa compétence pour l'évaluation foncière.

Chacun des membres du Conseil a reçu les projets de règlements qui ont été déposés lors de la même séance et il est convenu de dispenser le Conseil de la lecture de ceux-ci lors de leur adoption.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ces règlements peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

DONNÉ À JOLIETTE CE 16^E JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT.



Denis Savard

Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Denis Savard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC DE JOLIETTE, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 16 janvier 2020 entre 8 h et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 janvier 2020.



Signature